ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202509008715 v1 Date du contrôle: 01/10/2025 Agent-visiteur: Stany Alaimo Conclusion: Conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

laentitication aes tiers:								
Client:	Immobilière Anne	Durand, Rue de Sk	euvre Natoye 3,	5360 HAMO	IS			
Propriétaire:	/							
Installateur:	/							
N° TVA:	/							
					Installateur =	personne ou pe	ersonnes respo	nsable(s) des travaux
Identification de l'installa	tion álactriqua:						·	. ,
Adresse du contrôle:	Rue du Vivier 66, 6	900 MARCHE-EN-E	AMENNE					
Code EAN installation:	/	700 W WOTE EIVT	WILIWE					
	Comptour intéllique	nt (numáriaua)			Cabi	a a LIT priváce	Non	
Tarif compteur(s):	Compteur intélligent (numérique)				Cabine HT privée: Non			
Numéro compteur(s):	1\$AG3100123741				GRD: ORES			
Index compteur(s):	1.8.1 : 011297 / 1.8	1.8.1:011297 / 1.8.2:010718 / 2.8.1:0 / 2.8.2:0				Type de locaux: Maison individuelle		
Type d'installation:	Unité d'habitation							
Nature du contrôle:								
Conformément aux prescrip	otions du Livre 1 – Insta	llations à basse te	nsion et à très bas	sse tension -	- Procédure inte	rne QPRO/ELE/(001	
Type de contrôle:	Visite de contrôle	(6.5)						
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/	1981	☑ Aprè	s le 01/10/1	981 et avant le	01/06/2020] Après le 01/0	6/2020
Notes:	Voir rubrique "CON	ISTATATIONS - Rem	narques"					
Dérogations (Partie 8):	Appliquées							
Réinspection au rapport:	/							
Données générales de l'il Tension nominale:	3 x 230V		nominale max.:	40 A	Va	leur nominale b	ranchament:	25 A
			riominale max					
Câble d'alimentation:	4X16 mm²	Туре:		EXVB		e de système d		
Electrode de terre:	Boucle de terr	е				ction électrode		35 mm²
					Sec	ction conducte	ur de terre:	16 mm²
Nombre de tableaux:	1	Nombre	de circuits:	13	No	mbre de circuits	s de réserve:	0
Installation de production d	écentralisée:	Non pré	sente		Pui	ssance AC (ma	ximale):	/ kVA
\square Installation PV	\square Stockage c	le batterie	\square Central à hyd	rogène	☐ Cogér	ération		olienne
Description générale des	dispositifs à courai	nt différentiel:						
Voir tableau p. 2	•							
Schémas et plans de l'ins	tallation:							
Schéma(s) unifilaire(s) ou de		Version/n° 1		Date:	01/10/2025	☑ En ordre		☐ Non présent
Plan(s) de position:		Version/n° 1		Date:	01/10/2025	☑ En ordre		□ Non présent
Document(s) des installation	ns de sécurité:	Version/n° /		Date:	/	☑ Non applic	cable	□ Non présent
Document(s) des installation	ns critiques:	Version/n° /		Date:	/	☑ Non applic	cable	□ Non présent
Mesures, contrôles et esse	ais:							
Résistance de dispersion de la prise de terre:		4 Ω		Méthode de mesure:			ZEB	
Niveau d'isolement général:		13,36 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V	
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de	e défaut:		OK	
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	OK	Liaison équipotentielle:			OK	
Protection contre les contacts indirects:		OK		Protection contre les contacts directs:		OK		
Etat du matériel (à pose) fix	e:	OK			natériel mobile:		/	
		-						



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	In	Din	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	/
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	/

Description des circuits

VOIR SCHEMAS

CONSTATATIONS: Infractions

Aucune infraction.

CONSTATATIONS: Remarques

- A Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.

CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 01/10/2050							
	☐ par le même organisme	☑ par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
$\overline{\checkmark}$	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☐ lors d'une visite précédente	lacksquare lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatée de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise e							
	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les in personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas célectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:

Lisez attentivement toutes les remarques éventuelles mentionnées sur le rapport. Conservez le rapport et les schémas correspondants dans le dossier de l'installation électrique. Laissez contrôler toute modification ou extension importante par un organisme agréé. Laissez effectuer le prochain contrôle périodique à temps (voir ci-dessus).







ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Rue du Vivier 66, 6900 MARCHE-EN-FAMENNE Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



